

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Tuesday, June 2, 1981

• 1008

[Texte]

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre. Nous avons maintenant quorum. Nous pouvons donc commencer la réunion de ce matin et entendre les témoignages.

Vu que nous accusons déjà un retard de 37 minutes, je vais présenter immédiatement les témoins et leur souhaiter la bienvenue.

Tout d'abord, il me fait plaisir de reconnaître M. Donald D. Tansley, Deputy Minister, Department of Fisheries and Oceans. He is accompanied, on his right, by Dr. A. W. May, Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries Services, de M. J. Chandonnet, directeur des Services intégrés du personnel, à la gauche immédiate de M. Tansley, de M. J.-E. Haché, directeur de la répartition des ressources, à l'extrême droite, et de M. P. Simard, chef de la Division des langues officielles.

Monsieur Tansley, je crois comprendre que vous avez une brève déclaration à faire.

M. Joyal: Monsieur le président, un rappel au Règlement.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Joyal.

M. Joyal: Avant que nous entendions M. Tansley ce matin, il y aurait une question à régler.

La semaine dernière il y a eu une réunion du sous-comité de l'ordre du jour et de la procédure. Est-ce qu'il y a un rapport quelconque? Je crois comprendre ce matin, à l'œil, que le commissaire aux langues officielles n'a plus son siège à la table d'en avant; il est plutôt de côté. Est-ce qu'il y a eu une décision qui a été entérinée par ce Comité-ci?

• 1010

D'autre part, je voudrais soulever, après avoir obtenu une réponse de votre part, un autre élément important à mon sens qui s'est produit la semaine dernière, à savoir le jugement de l'honorable juge Fernand Legault dans la cause contre Air Canada. Comme ce Comité-ci s'est penché à différentes reprises sur les amendements ou les modifications possibles à faire à la Loi sur les langues officielles, il me semble qu'il y a un lieu qu'il prenne connaissance du jugement à une étape ou l'autre. S'il y a des décisions à prendre relativement à ce sujet, il serait bon, je crois, qu'on les prenne immédiatement de manière à préparer d'autres réunions éventuelles.

Alors, je voudrais vous entendre sur le premier point avant de faire des suggestions sur le second.

Le coprésident (M. Corbin): Eh bien, là, effectivement, nous avons un quorum de quatre personnes qui me permet de faire rapport au Comité de la réunion du sous-comité, ce que je n'avais pas fait parce que nous n'avions pas le quorum requis pour pouvoir en disposer.

Alors, je vais faire la lecture du rapport, monsieur Joyal, si vous me permettez. Ensuite, on passera au point que vous avez soulevé.

(Voir procès-verbal)

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 2 juin 1981

[Traduction]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please. We now have a quorum. We can now start this morning's meeting and hear evidence.

Since we are already 37 minutes late, I will introduce our witnesses immediately and welcome them.

First, I am pleased to recognize Mr. Donald D. Tansley, sous-ministre, ministère des Pêches et Océans. A sa droite, il est accompagné de M. A. W. May, sous-ministre adjoint, Service des pêches dans l'Atlantique; to his immediate left, by Mr. J. Chandonnet, Director, Corporate Personnel; to his far right, by Mr. J. E. Haché, Director, Resource Allocation Branch; and by Mr. P. Simard, Chief, Official Languages Division.

Mr. Tansley, I believe you have a brief statement to make.

Mr. Joyal: Mr. Chairman, on a point of order.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Joyal.

Mr. Joyal: Before we hear Mr. Tansley this morning, there is something to be resolved.

Last week the Subcommittee on Agenda and Procedure met. Is there a report? From what I see this morning, I believe the Commissioner of Official Languages no longer has a seat at the front of the table; he is on the side instead. Was some decision made by this committee?

Also, once I get your answer on that, I would like to bring up something else which I consider important and which happened last week: the honourable Judge Fernand Legault's decision in the case against Air Canada. Since this committee has on different occasions looked at possible amendments to the Official Languages Act, it seems to me that at some point it should become cognizant of that decision. If there are decisions to be made on that subject, I think it would be good to make them immediately so that we can prepare for future meetings.

So I would like to hear you on my first point before making suggestions on the second.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, we do in fact now have a quorum of four, which means that I can read the subcommittee's report to the committee. I could not do this before because we did not have the necessary quorum.

So, if I may, Mr. Joyal, I will read the report. Afterwards, we will move on to the point you have raised.

(See Minutes)